ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

15, rue des Saints-Pères, à Paris

DIXIÈME ANNÉE (1880-1881)

LES COURS OUVRIRONT LE LUNDI 22 NOVEMBRE 1880

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **E. ANDRÉ**, Président du Conseil; **HÉLY D'OISSEL**, Vice-Président; **E. BOUTMY**, Directeur de l'École; **GERMER-BAILLIÈRE**, Trésorier; **Alfred ANDRÉ**, régent de la Banque de France; **E. BEAUSSIRE**, membre de l'Institut, député; **P. BETHMONT**, Vice-Président de la Chambre des députés; **Adolphe d'EICHTHAL**; **comte L. de SÉGUR**; **Jacques SIEGFRIED**, banquier à Paris; **H. TAINE**, de l'Académie française; **C. de VARIGNY**.

Commissaire : **M. E. MULLER**, ancien Président de la Société des ingénieurs civils.

ENSEIGNEMENT

I. — DIRECTEUR

M. Émile BOUTMY, membre de l'Institut, membre du Conseil Supérieur de l'Instruction publique.

II. — COMITÉS DE PERFECTIONNEMENT

SECTION ADMINISTRATIVE

MM. **LABOULAYE**, sénateur, membre de l'Institut.
AUCOC, membre de l'Institut.
PETITJEAN, premier président de la Cour des Comptes.

SECTION DIPLOMATIQUE

MM. le baron de **VIEL-CASTEL**, ancien diplomate, membre de l'Académie française.
De **CLERCQ**, ministre plénipotentiaire.
Ch. **BAUDIN**, ancien ministre plénipotentiaire.

III. — CORPS ENSEIGNANT

PROFESSEURS

MM. **LEVASSEUR**, membre de l'Institut.
FLOURENS, conseiller d'État, directeur général des cultes.
LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT, maître des Requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.
ALBERT SOREL.
H. GAIDOZ, directeur adjoint à l'École des Hautes Études.
E. BOUTMY, membre de l'Institut, directeur de l'École.
GLASSON, professeur à la Faculté de droit.
FUNCK-BRENTANO.
J. FLACH, docteur en droit, professeur suppléant au Collège de France.
DUNOYER, conseiller d'État.
De **FOVILLE**, chef du bureau de statistique et législation comparée au minist. des Finances, lauréat de l'Institut.

MM. **G. de MOLINARI**, membre correspondant de l'Institut.
LYON-CAEN, professeur agrégé à la Faculté de droit.
RENAULT, professeur agrégé à la Faculté de droit.
Gabriel **ALIX**.
Alexandre **RIBOT**, membre de la Chambre des députés.
Clément **JUGLAR**.
PIGEONNEAU, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
MACHART, inspecteur des finances.
CARLIER, inspecteur des finances.
COLMET-DAAGE, conseiller maître à la Cour des Comptes.
VERGNIAUD, secrétaire général de la Préfecture de la Seine.
Ph. de **FERRARI**, professeur au Collège Chaptal.

PROFESSEURS DE LANGUES

MM. **BELJAME**, professeur au lycée Louis-Le-Grand.
LESER, professeur à l'École des Ponts et Chaussées.

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. **DARESTE**, membre de l'Institut, conseiller à la Cour de Cassation.
Paul **JANET**, membre de l'Institut.

MM. Paul **LEROY-BEAULIEU**, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
PRADIER-FODÉRÉ, ancien doyen de la Faculté des sciences administratives de Lima (Pérou).

BUT DE L'ÉCOLE

Dans son ensemble, l'enseignement de l'École des sciences politiques est le *couronnement naturel de toute éducation libérale*. Son programme embrasse les principales connaissances auxquelles aucun homme cultivé ne doit rester étranger.

A un point de vue spécial, l'École des Sciences politiques se propose le même but que l'ancienne *École d'administration*. — Chacune des grandes divisions de son enseignement constitue une préparation complète à l'une des carrières suivantes et aux examens ou aux concours qui en ouvrent l'entrée.

1. **DIPLOMATIE.** (Ministère des affaires étrangères. — Légations. — Consulats.)
2. **CONSEIL D'ÉTAT.** (Auditorat de 2e classe.)
3. **ADMINISTRATION.** (Administration centrale et départementale. — Contentieux des ministères; — sous-préfectures; — secrétariats généraux de département; — conseils de préfecture.)
4. **INSPECTION DES FINANCES.**
5. **COUR DES COMPTES.**

D'autre part, le programme comprend des éléments d'instruction supérieure qui complètent utilement la préparation à certaines hautes positions commerciales et financières (Banques — contentieux des grandes compagnies — inspection des chemins de fer, etc.).

Les succès obtenus, pendant les dernières années, dans les concours placés à l'entrée des carrières auxquelles l'École prépare, sont les suivants :

CONSEIL D'ÉTAT

Concours de 1876. — 6 candidats reçus, 4 appartiennent à l'École.
Id. de 1877. — 6 candidats reçus, 5, dont les 4 premiers appartiennent à l'École.
Id. de 1878. — 6 candidats reçus, les 5 premiers appartiennent à l'École.
Id. de 1879. — 6 candidats reçus, 3, dont le 1er, appartiennent à l'École.
Id. de 1880. — 6 candidats reçus, 3 appartiennent à l'École.

INSPECTION DES FINANCES

Concours de 1876. — 6 candidats reçus, les 4 premiers appartiennent à l'École.
Id. de 1877. — 6 candidats reçus, les 4 premiers appartiennent à l'École.
Id. de 1878. — 6 candidats reçus, tous les 6 appartiennent à l'École.
Id. de 1879. — 6 candidats reçus, 5, dont les 3 premiers, appartiennent à l'École.
Id. de 1880. — 3 candidats reçus, tous les 3 appartiennent à l'École.

COUR DES COMPTES

Concours de 1879. — 4 candidats reçus, 3, dont les 2 premiers, appartiennent à l'École.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Examen consulaire le seul qui existât en 1876.	6 candidats reçus, 4 appartiennent à l'École.
Nouvelle organisation aux termes du décret du 18 juillet 1877.	Examen diplomatique. — Un seul stagiaire appartenait à l'École. Il est sorti le premier. Examen consulaire. — Un seul stagiaire appartenait à l'École. Il est sorti le premier.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'enseignement de l'École dure deux années. On peut entrer à l'École tous les ans.

Suivant le but que le jeune homme se propose, il devra suivre tout ou partie des cours et conférences de l'École et les combiner avec tout ou partie des enseignements de la Faculté de droit. Le directeur et les professeurs compétents l'aideront de leurs indications et de leurs conseils sur la nature des différentes carrières, la matière des examens ou des concours, le mode de préparation le plus efficace et l'ordre de travail à adopter, en raison du nombre d'années disponibles.

Pour l'Administration centrale et départementale, la diplomatie, le Conseil d'État, l'Inspection des finances, la Cour des comptes, le cadre des études a été déterminé non seulement d'après les conditions de l'examen d'entrée, mais d'après les nécessités ultérieures de la carrière. La préparation peut être achevée en deux ans.

Pour les jeunes gens qui cherchent à l'École le couronnement de leur éducation générale, il y aura lieu à un choix étudié, variant avec les aptitudes et les connaissances acquises de chacun.

Quant à ceux qui se destinent à la vie publique, ils devront suivre, autant que possible, la totalité des enseignements de l'École.

MATIÈRES ENSEIGNÉES A L'ÉCOLE

(DEUX ANNÉES)

1°	Organisation administrative comparée.	2 années.
2°	Matières administratives.	2 années.
3°	Système financier des principaux États.	1 année.
4°	Des revenus publics et des impôts.	1 année.
5°	Organisation des services financiers et règles de la comptabilité publique. (Préparation à l'inspection des finances.)	2 années.
6°	Législation financière et comptabilité publique. (Préparation à la Cour des comptes.)	2 années.
7°	Économie politique.	1 année.
8°	Législation commerciale comparée.	1 année.
9°	Histoire des traités de commerce depuis 1786. Régime douanier de la France.	1 année.
10°	Histoire de la formation des principaux États et de leurs relations internationales au moyen âge.	1 année.
11°	Histoire des traités depuis la paix de Westphalie jusqu'en 1789.	1 année.
12°	Analyse des principaux traités de 1648 à 1789.	1 année.
13°	Histoire diplomatique de l'Europe depuis 1789 jusqu'à nos jours.	2 années.
14°	Organisation des services diplomatiques. (Exercices pratiques.)	2 années.
15°	Histoire constitutionnelle de la France, de l'Angleterre et des États-Unis depuis un siècle.	1 année.
16°	Histoire parlementaire et législative de la France de 1789 à 1852.	1 année.
17°	Analyse des constitutions de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie.	1 année.
18°	Droit des gens.	2 années.
19°	Droit international résultant des traités. (Capitulations, extradition, propriété industrielle, etc.) Services consulaires.	2 années.
20°	Géographie et ethnographie.	1 année.
21°	Statistique et affaires commerciales.	1 année.
22°	Géographie industrielle et commerciale.	1 année.
23°	Législation civile comparée.	1 année.

ORGANISATION

L'enseignement de l'École comprend, dans chaque branche, des cours et des conférences. Il est plus général dans les cours, plus spécial et plus pratique dans les conférences.

COURS

Les cours ont pour sujet les *parties les plus essentielles* des connaissances exigées dans les carrières auxquelles l'École prépare. Le professeur ne se contente pas d'exposer les institutions ou les faits dans leur *état actuel*; il les étudie dans leur développement historique, compare la France avec les pays étrangers et fait ressortir les idées générales qui résultent de ces rapprochements.

CONFÉRENCES

Chaque conférence a pour sujet : 1° le détail et l'application de ce qui est enseigné dans les cours; 2° les autres matières demandées pour l'examen auquel le cours se rattache. Ces matières sont étudiées spécialement en vue de l'examen et de la pratique professionnelle. Une partie du temps peut être consacrée à des *interrogations* sur les sujets traités dans les cours et dans les conférences précédentes, à des exercices parlés ou écrits, analogues à ceux qui sont usités dans les examens, à l'appréciation et à la discussion de travaux semblables à ceux qui sont demandés aux auditeurs au Conseil d'État, aux inspecteurs des finances, aux attachés d'ambassade, aux consuls suppléants, etc.

COURS DE LANGUES

Des cours d'anglais et d'allemand ont lieu chacun deux fois par semaine.

EXAMENS. — DIPLOME. — BOURSE DE VOYAGE

Un examen *partiel* facultatif a lieu à la fin de la première année. L'examen *final* a lieu à l'expiration de la seconde année. Les Élèves qui ont pris une inscription *totale* sont seuls admis à l'une ou à l'autre de ces épreuves.

Des diplômes sont décernés dans chaque section aux candidats reconnus capables. L'École décerne aussi un diplôme *hors section.*

Un règlement publié au commencement de l'année scolaire déterminera plus précisément les conditions des examens de 1re et de 2e année.

Une bourse de voyage de 4,000 fr. sera mise au concours, tous les ans, entre les *élèves diplômés depuis un an au moins* qui auront satisfait aux conditions spécifiées par le règlement de l'École.

Les boursiers rapporteront un mémoire résumant les résultats d'une étude faite en France ou à l'Étranger.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque et les salles de lecture sont ouvertes de dix heures du matin à dix heures du soir aux personnes qui y ont entrée par leur inscription. La bibliothèque se compose :

1° De trois fonds de livres importants, appartenant : (A) à l'École, (B) à la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur, (C) à la Société de linguistique;

2° D'environ cent revues et gazettes françaises et étrangères.

RÉGIME INTÉRIEUR

L'École reçoit des *élèves* et des *auditeurs*; les uns et les autres sont admis sans examen, sur leur demande et sur l'avis conforme du Conseil.

Les *élèves* sont des personnes qui ont pris une inscription *totale*.

Les *auditeurs* sont des personnes qui ont pris une inscription *partielle*.

ANNÉE SCOLAIRE 1880-1881

La session scolaire commencera le lundi 22 novembre et finira avec la première semaine de juin.

L'année est divisée en DEUX TERMES. — Le second terme commence le 1er mars.

On s'inscrit au Secrétariat à partir du 2 novembre :

Les cours seront suspendus :

Du vendredi 31 décembre au mardi 3 janvier inclusivement.

Du vendredi saint (inclus.) au lundi après la sem. de Pâques (exc.).

Les jours de Noël, du mardi gras, de l'Ascension, et le lundi de la Pentecôte.

INSCRIPTION TOTALE

	PAR TERME	PAR ANNÉE
Donnant entrée aux neuf cours, aux six conférences (1), aux deux cours de langues et à la bibliothèque.	150 fr.	

INSCRIPTIONS PARTIELLES

1. — Un cours (une leçon par semaine). . .	25 fr.	40 fr.
Id. (deux leçons par semaine). .	50 fr.	80 fr.
2. — Une conférence (une leçon par semaine).	20 fr.	35 fr.
3. — Les neuf cours et la conférence sur les affaires commerciales, (neuf leçons par semaine).	100 fr.	
4. — Enseignement financier : Préparation à l'Inspection des finances. — MM. de Foville et Machart (2) (une leçon et deux conférences par semaine).		100 fr.
5. — Enseignement financier : Préparation à la Cour des comptes. — MM. de Foville et Colmet Daage (2) (une leçon et deux conférences par semaine).		100 fr.
6. — Enseignement financier et administratif. — M. Alix avec M. Machart ou avec M. Colmet Daage (deux leçons et deux conférences par semaine).		140 fr.
7. — Un cours de langue (deux leçons par semaine).	30 fr.	50 fr.
8. — Bibliothèque.		25 fr.

INSCRIPTION DES CANDIDATS A LA BOURSE. . . 100 fr.

(1) La conférence de M. Carlier n'est pas comptée dans ce nombre; elle est réservée gratuitement aux candidats à l'inspection agréés par le professeur.

(2) La conférence de M. Machart prend fin le 1er mai. Nul n'est admis à cette conférence ou à celle de M. Colmet-Daage s'il n'est inscrit au cours de finances. Ce cours peut être remplacé, pour les auditeurs qui en font la demande, par le cours de M. Le Vavasseur de Précourt, de M. Alix ou de M. Dunoyer.

HEURES DES COURS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8 h. 1/2....		MM. Leser.	MM. Carlier.		MM. Leser.	MM. Carlier.
9 heures...	MM. Sorel.	Pigeonneau.		MM. De Ferrari.	Funck-Brentano.	
9 h. 1/2....			Colmet-Daage.			Colmet-Daage.
10 heures .	Glasson.	Levasseur.	Sorel.	Gaidoz.	Renault.	Dunoyer.
1 heure....	Beljame.				Beljame.	
4 heures...	Le Vavasseur de Précourt.	De Foville.	Alix.	Machart.	Alix.	Machart.

TABLEAU DES COURS

ANNÉE 1880-1881. — DU 22 NOVEMBRE 1880 AU 5 JUIN 1881

SECTION ADMINISTRATIVE

ORGANISATION ET PRATIQUE ADMINISTRATIVE EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

M. FLOURENS, conseiller d'État, directeur général des cultes.

M. LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT, maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.

ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN FRANCE.

(*Une leçon par semaine.*)

Organisation du pouvoir central. — Principes généraux de droit public et administratif. — Pouvoir constituant, pouvoir exécutif, pouvoir législatif : droit électoral.
Séparation des pouvoirs. — Conflits.
Organisation administrative. — Ministres. — Conseil d'État.
Juridiction administrative, ses organes, ses règles de compétence et de procédure.
Organisation financière. — Armée, recrutement, état des officiers. — Régime des cultes. — Instruction publique.
Organisation judiciaire. — *Comparaison avec les pays étrangers.*

M. GABRIEL ALIX.

MATIÈRES ADMINISTRATIVES.

(*Deux leçons par semaine.*)

Introduction : Résumé des principes généraux du droit administratif.

I

Gestion des intérêts locaux.

1. — Du Département. — Son histoire. — Budget départemental. — Des divers services publics départementaux. — Voirie départementale. — Chemins de fer d'intérêt local.
2. — De la commune. — Patrimoine communal. — Des divers marchés passés au nom de la commune. — Budget ; octroi. — Des divers services publics communaux. — Voirie communale. — Chemins vicinaux et ruraux. — Sections de commune.
Ville de Paris.
3. — Colonies françaises et Algérie. — Histoire et organisation.
4. — Des établissements publics et d'utilité publique. — Question de la propriété des personnes morales. — Principales institutions d'assistance publique et de prévoyance.

II

Juridictions administratives : organisation; compétence; procédure.
Le professeur insistera sur l'œuvre administrative de l'Assemblée constituante de 1789.

ORGANISATION ET ADMINISTRATION FINANCIÈRE EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

M. DE FOVILLE, chef du bureau de statistique et législation comparée au Ministère des finances, lauréat de l'Institut.

(*Une leçon par semaine.*)

Revenus publics et impôts. — Revenus domaniaux et revenus fiscaux. — Principes généraux. — Étude critique des diverses natures de contributions. — Impôts directs et impôts indirects. — Impôts de répartition et impôts de quotité. — Rendement des impôts. — Impôts nouveaux. — Dégrèvements, etc.

M. MACHART, inspecteur des finances.

(*Deux conférences par semaine.*)

Étude détaillée et pratique sur l'administration financière en France. — Comptabilité de l'État. — Comptabilité départementale et communale. — Analyse du décret du 31 mai 1862.

M. CARLIER, inspecteur des finances.

(*Deux conférences par semaine.*)

Conférences d'interrogation pour les Candidats à l'inspection.

M. COLMET-DAAGE, conseiller maître à la Cour des comptes.

(*Deux conférences par semaine.*)

Examen théorique et pratique du décret du 31 mai 1862, au point de vue du contrôle de la Cour des comptes.
Budget général de l'État; contrôle judiciaire.
Établissements de bienfaisance et comptabilités spéciales.
Comptabilité-matières.

LÉGISLATION CIVILE COMPARÉE

M. GLASSON, professeur à la Faculté de droit.

(*Une leçon par semaine.*)

LE DROIT DE FAMILLE DANS LES PRINCIPAUX PAYS DE L'EUROPE ET PLUS SPÉCIALEMENT EN ANGLETERRE.

1. — Sources du droit civil et particulièrement du droit civil anglais.
2. — Le mariage, les actes de l'état civil.
3. — Les droits et devoirs entre époux, la condition de la femme mariée et de ses biens.
4. — La filiation; droits et devoirs des parents; tutelle.
5. — Transmission de la famille ; le testament ; la succession *ab intestat*, les substitutions, le droit d'aînesse.

SECTION DIPLOMATIQUE

GÉOGRAPHIE ET ETHNOGRAPHIE

M. GAIDOZ, directeur adjoint à l'École des Hautes Études.

(*Une leçon par semaine.*)

1. — Histoire de la formation des États européens.
2. — Géographie politique de l'Europe et des colonies européennes.
3. — Distribution des races, des langues et des religions dans les principaux États.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DE 1789 A 1830

M. ALBERT SOREL,

(*Une leçon par semaine.*)

PREMIÈRE ANNÉE.

1. — Droit public de l'Europe en 1789.
2. — La Révolution française et l'Europe.
3. — L'Empire français et l'Europe.
4. — Le congrès de Vienne et les traités de 1815.
5. — Les congrès d'Aix-la-Chapelle, Troppau, Laybach, Vérone.
6. — Indépendance de la Grèce. — La question d'Orient de 1820 jusqu'à 1830.
7. — Droit public de l'Europe en 1830.

M. ALBERT SOREL.

(*Une conférence par semaine.*)

Organisation des services diplomatiques. — Procédure d'une négociation. — Caractère des principales Cours et Cabinets de l'Europe. — La presse politique dans les pays étrangers.

M. DE FERRARI.

(*Une conférence par semaine.*)

Histoire de la formation territoriale des principaux États de l'Europe et de leurs relations internationales au moyen âge.

DROIT DES GENS

M. FUNCK-BRENTANO.

(*Une conférence par semaine.*)

Le professeur complètera son cours de l'année dernière par l'analyse des auteurs qui ont traité du droit des gens. Grotius, Pufendorf, Vatel, Heffter, Bluntschli, etc.). Exposé de leurs doctrines.

DROIT INTERNATIONAL RÉSULTANT DES LOIS ET DES TRAITÉS

M. RENAULT, professeur agrégé à la Faculté de droit.

(*Une leçon par semaine.*)

Nationalité d'origine. Naturalisation. Annexions. — Territoire. Traités de limites et de voisinage. — Condition des étrangers (Traités de commerce et d'établissement; capitulations ; traités avec l'Extrême-Orient). — Statut personnel et réel. Exécution des jugements et actes étrangers. Compétence à l'égard des étrangers. — Application de la loi pénale. Extradition.

STATISTIQUE ET GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

M. LEVASSEUR, de l'Institut.

(1er *trimestre, une leçon par semaine.*)

Statistique et démographie. — Méthodes d'investigation et procédés d'exposition. — Progrès de la statistique de la vie humaine. — Étude comparée des naissances, mariages, décès en France et à l'étranger; tables de survie. — Accroissement de la population.

M. CLÉMENT JUGLAR.

(2e *trimestre, une conférence par semaine.*)

Transformations successives du système commercial de la France jusqu'à nos jours. — Régime douanier. — Explications des termes usités dans les relevés de l'administration des douanes. — Commerce général et spécial. — Modes d'évaluation. — Admissions temporaires. — Drawbacks. — Marine marchande, etc.

M. PIGEONNEAU, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

(*Une conférence par semaine.*)

1. — Les statistiques commerciales. — Grandes routes de commerce. — La marine marchande de la France et des principales puissances commerçantes.
2. — Relations de la France avec les États européens et les pays baignés par la Méditerranée. — Les grands ports. — Comparaison du commerce extérieur des principaux États.
3. — Le commerce européen en Afrique, en Asie, en Océanie. — Le canal de Suez. — Les Indes, la Chine, le Japon, l'Australie, etc.
4. — Relations de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne avec les États-Unis, le Brésil et les Républiques de l'Amérique du Sud.

ÉCONOMIE POLITIQUE

(Section administrative.)

M. DUNOYER, conseiller d'État.

(*Une leçon par semaine.*)

1. — Premiers rudiments des doctrines économiques au XVIIIe siècle. — Les Physiocrates. — Turgot. — Les doctrines économiques et la Révolution française.
2. — Progrès et constitution des doctrines économiques. — Adam Smith, théorie de la division du travail ; J.-B. Say, théorie des débouchés ; Ricardo, théorie de la rente ; Malthus, théorie des lois de la population ; Charles Dunoyer, théorie de l'ordre progressif des phases économiques ; doctrine des produits immatériels.
3. — Application des doctrines économiques. — Cobden et la Ligue. — La réforme économique en Angleterre. — Bastiat. — Les traités de commerce.
4. — Contradictions. — Sismondi. — Carey. — Protectionnistes. — Socialistes.
5. — Philosophie des doctrines économiques. — Buckle. — John Stuart Mill. — État actuel des doctrines économiques ; école apologétique, école historique.
6. — La terminologie économique. — Les définitions en économie politique. — Macleod.

COURS DE LANGUES

ALLEMAND

(*Deux leçons par semaine.*)

M. LESER, professeur à l'École des ponts et chaussées, *professeur.*

ANGLAIS

(*Deux leçons par semaine.*)

M. BELJAME, professeur au lycée Louis-le-Grand, *professeur.*

Paris. — Typographie G. Chamerot, 19, rue des Saint-Pères. — 10009.